

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

L'an deux mil douze le vingt neuf juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, RONSEAUX Jean-Noël, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean, CULEUX Xavier, CARRE Pierre, PROLA Thierry, MAZZINI Grégoire.

Absents : LESUEUR Jacky donne pouvoir à LAMPE Jean-Claude, CARRE Pierre donne pouvoir à DAHLEM Patrick, PROLA Thierry donne pouvoir à MICHEL Jean. LEVEAUX Philippe.

Le dernier compte-rendu est lu et approuvé par les membres présents.

1 - INTERVENTION DE Mademoiselle DUPIIN Agathe en collaboration avec le Syndicat d'Eau Potable.

Melle DUPIN est animatrice des zones non agricoles du pôle environnement de la Fédération Régionale de Défense Contre les Organisme Nuisibles (F.R.O.N.D.E.C.A). Elle présente au conseil municipal la charte qu'il est possible de signer afin de traiter mieux et moins pour arriver à ne plus traiter chimiquement. La charte permet la réalisation d'un constat sur l'existant, d'en connaître les causes afin de réduire la contamination des sources par les produits phytosanitaires. FREDONCA apporte une aide technique et les agences de l'eau un appui financier à travers les audits, les formations, les conseils et l'acquisition de matériel. La réflexion est lancée auprès du conseil municipal.

2 - DELIBERATIONS.

Bail T.D.F.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de TDF gestionnaire de patrimoine régional et pour ce qui nous concerne, de l'antenne de téléphonie situé sur un terrain communal. Le contexte économique de ces dernières années a fortement affecté le secteur de l'immobilier, provoquant des évolutions à la hausse comme à la baisse de l'Indice du Coût de la Construction. TDF souhaite modifier la clause de révision du loyer qui est actuellement adossé à l'ICC de la manière suivante : si la variation annuelle de l'ICC est négative, le loyer ne subira pas de baisse et restera identique au loyer de l'année précédente, si la variation annuelle de l'ICC est positive (même faible) le montant du loyer sera forfaitairement réévalué de 2 %.

Le Conseil Municipal (à 6 voix contre, 3 pour et 2 abstentions) ne souhaite pas modifier la clause de révision. Charge le maire de faire parvenir à TDF un courrier en ce sens.

n° 14 - Loyer du logement communal - 3 rue Paul Bouton.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide, de ne pas réviser le loyer du logement communal avant mars 2014. Le loyer n'a cessé d'augmenter depuis 2008, les charges sont de plus en plus lourdes pour les locataires. C'est pourquoi le conseil prend cette décision.

En mars 2014, le conseil municipal analysera de nouveau la situation et prendra de nouveau une décision sur la révision ou non du loyer.

Le montant du loyer restera donc à **691.97 euros par mois jusqu'au mois de février 2014 inclus.**

Charge le Maire d'en informer les locataires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 15 - Contrat enfance-jeunesse avec la CAF - Centre de Loisirs sans hébergement situé à Rosnay.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide, de renouveler dans les mêmes conditions, le contrat enfance jeunesse signé en 2008 entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes d' Aubilly, Branscourt, Courcelles-Sapicourt, Germigny, Janvry, Méry Prémecy, Rosnay et Treslon pour la période du 1^{er}

janvier 2012 au 31 décembre 2015. Ce contrat concerne le Centre de Loisirs sans Hébergement situé sur la commune de Rosnay

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Reprise des voies de l'A.F.U.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la reprise des voies, une fois les réparations effectuées, sera arrêtée à une date. Toutes dégradations qui surviendront après cette date ne seront plus à la charge de l'A.F.U.

Le syndicat d'eau potable est toujours en attente des plans de récolement qui doivent être fournis par le cabinet DUPONT. Un rappel sera fait à ce dernier.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

Poteau incendie à Sapicourt : Au vu des résultats de vérification des poteaux de lutte contre l'incendie, il s'avère que celui situé à Sapicourt à l'angle de la rue Laurent Lainé et la rue du Lavoir a un débit et une pression très faible. Des courriers ont été échangés entre la communauté de communes, les pompiers, le syndicat d'eau potable et la commune afin de connaître ce qui était envisageable pour rendre ce poteau conforme. Aucune réponse n'a été satisfaisante. Monsieur DAHLEM souhaite organiser une rencontre entre les différents intervenants pour régulariser au plus vite la conformité de ce poteau.